

REPUBLIQUE FRANCAISE – DEPARTEMENT DES PYRENEES-ORIENTALES
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTE
COMMUNAUTE DE COMMUNES
CANIGOU-VAL CADY
Zone artisanale Al Bosc
66820 VERNET-LES-BAINS

Nombre de membres :

En exercice : 10

Présents : 10

Date de convocation : 19 mars 2009

SEANCE DU 24 MARS 2009

L'an deux mille neuf et le 24 mars à 18h00, le Conseil communautaire, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur GUITART Henri

Délégués titulaires : MM. CASES Jérôme, CASES Juliette et PIQUEMAL Jean-Claude pour CASTEIL ; MARGAIL Raymond, MARTINETTO Claudette et TUFNER Alain pour CORNEILLA DE CONFLENT ; BOUSIGUE Pierre, CHANONIER Patrick et JALIBERT Brigitte pour VERNET LES BAINS.

APPROBATION DU COMPTE-RENDU DE SEANCE DU 26 JANVIER 2009.

VOTES

Nombre de votants : 10 Vote pour : 10

FIXATION DU PRIX DU SAC DE SEL DE DENEIGEMENT

Depuis la délibération du conseil communautaire du 26 janvier 2005 approuvant la vente aux particuliers de sacs de 50 kg de sel, le prix d'achat a augmenté. Il convient donc de répercuter cette augmentation, en fixant ainsi le tarif à 9 € le sac.

VOTES

Nombre de votants : 10 Vote pour : 10

DEMANDE DE SUBVENTION AU CONSEIL GENERAL POUR L'ENTRETIEN DES SENTIERS

La compétence d'entretien des sentiers de randonnées du territoire intercommunal (débroussaillage, balisage, remplacement et complément de signalétiques, petits travaux...), est exercée depuis 2008 et a fait l'objet d'une subvention de fonctionnement du Conseil Général des Pyrénées Orientales de 3 660 €.

Il est proposé de solliciter du Conseil Général des Pyrénées Orientales la même subvention pour 2009, d'un montant obtenu par application d'un forfait de 50 € au km réel entretenu, soit :

122 km x 50 € = 6 100 € ---> aide 60 % => **3 660 €**

VOTES

Nombre de votants : 10 Vote pour : 10

FIXATION DU PRIX DE VENTE DU TOPO GUIDE

Compte tenu du coût de la publication en 2009 de 2000 exemplaires de nouveaux guides de randonnées, actualisés et modifiés notamment par la réinsertion du circuit dit « des Estives » remis en sécurité en 2008, le Président propose la vente de ces guides au prix unitaire de **5 €**.

VOTES

Nombre de votants : 10 Vote pour : 10

FIXATION DU TAUX DE LA T.E.O.M 2009

Compte tenu du produit attendu pour financer l'équipement et le fonctionnement du service de collectes et de la déchèterie intercommunale, il convient d'augmenter la Taxe d'Enlèvement d'Ordures Ménagères de 8 %, fixant ainsi le taux à 15,36 %.

VOTES

Nombre de votants : 10 Vote pour : 10

FIXATION DU MONTANT DES REDEVANCES SPECIALES O.M.

Il convient de fixer les montants des redevances spéciales pour l'année 2009, compte tenu du prix de revient de la collecte et du traitement des ordures collectées en 2008 pour les établissements susvisés ainsi que du nombre d'emplacements déclarés pour les campings.

Les Grottes des Canalettes	685 €
Ets DEGAVERN – ECOMARCHE	5 304 €
Camping Las Closes à Corneilla de Conflent	1 974 €
Camping Al Bosc à Vernet les Bains	1 974 €
Camping L'Eau Vive à Vernet les Bains	1 974 €

Camping Les Cerisiers à Vernet les Bains 855 €
Camping Domaine St Martin à Casteil 1 096 €

VOTES

Nombre de votants : 10

Vote pour : 10

COMPTE ADMINISTRATIF ET COMPTE DE GESTION DU BUDGET GENERAL M14 2008

Après présentation par Madame MARTINETTO de l'exécution budgétaire de l'exercice 2008, les membres du Conseil Communautaire approuvent le Compte Administratif de l'exercice 2008 du Budget principal (M14) et Compte de Gestion présenté par la comptable de la collectivité, Madame Soazig AUFFRET (Perception du Conflent) en parfaite concordance avec les comptes de la collectivité.

Le compte administratif est soumis au vote par Madame MARTINETTO Claudette.

VOTES

Nombre de votants : 10

Vote pour : 10

AFFECTATION DU RESULTAT DU BUDGET GENERAL M14 2008

Après avoir entendu le compte administratif de l'exercice 2008 présenté ce jour,

Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2008 du Budget Principal de la collectivité en M14 et constatant que le compte administratif présente un résultat de fonctionnement de **170 306,58 €**,

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré décide d'affecter le résultat comme suit :

Résultat de fonctionnement de l'exercice 2008	170 306,58
Résultat antérieur reporté	20 050,89
Résultat de fonctionnement de l'exercice 2008 à affecter	190 357,47
Déficit d'exécution d'investissement de l'exercice 2008	10 439,80
Solde des restes à réaliser d'investissement	86 200,00
Besoin de financement minimum de la section d'investissement	96 639,80
AFFECTATION du résultat de fonctionnement 2008	190 357,47
Affectation à la section d'investissement	160 000,00
Affectation à l'excédent reporté de fonctionnement	30 357,47

VOTES

Nombre de votants : 10

Vote pour : 10

Avant la poursuite de l'ordre du jour, Madame Juliette CASES souhaite présenter au conseil communautaire le dossier d'alimentation en eau potable de l'Abbaye Saint Martin du Canigou. Mme CASES s'inquiète du risque que la DDASS fasse fermer le site au mois de juin alors que le Conseil Général serait prêt à financer à 80 %. Elle demande à ce que la communauté de communes « fasse un geste ».

Le Président répond en premier lieu que le dossier n'est pas inscrit à l'ordre du jour. De plus, le propriétaire du site étant le diocèse, les travaux d'extension d'un réseau d'alimentation en eau potable, que ce soit par raccordement au réseau collectif ou à un « captage » existant, sur partie privative ou communale, n'est statutairement pas de compétence intercommunale. Ayant eu connaissance du problème, le Président s'est renseigné auprès de la DDASS qui n'a aucune intention de faire fermer le site cette saison, du moment que le diocèse met tout en œuvre pour trouver une solution...

Après un long débat, le Président demande à poursuivre l'ordre du jour.

BUDGET GENERAL M14 2009

Après présentation détaillée du projet du Budget principal 2008, et constatant l'équilibre entre les dépenses et les recettes pour un montant total de 1 656 690 €, le Conseil adopte le budget principal 2009

VOTES

Nombre de votants : 10

Vote pour : 8 Vote contre : 1 (PIQUEMAL) Abstention : 1 (CASES Jérôme)

ETUDE PREALABLE A LA REGULARISATION ADMINISTRATIVE DU CAPTAGE DANS LA RIVIERE DU CADY – DEFINITION DU DEBIT BIOLOGIQUE.

Monsieur le Président fait connaître aux membres du conseil communautaire qu'il s'agit d'examiner l'avant-projet concernant la réalisation d'une étude complémentaire indispensable à la connaissance des ressources exploitées. Cette étude, demandée par M. VERRIERE, hydrogéologue agréé dans le cadre de la régularisation administrative des travaux de réhabilitation du captage au Roc des Ermites à CASTEIL, est nécessaire pour définir le débit biologique de la rivière du Cady et les périmètres de protection règlementaires.

Le Président propose le devis du Cabinet ASCONIT Consultants, dont le montant s'élève à **4 350€ HT**

VOTES

Nombre de votants : 10

Vote pour : 10

INVENTAIRE DE NOUVELLES RESSOURCES EN EAU

Monsieur le Président fait connaître aux membres du conseil communautaire qu'il s'agit d'examiner l'avant-projet concernant le renforcement de la production d'eau potable du territoire intercommunal par tentative d'optimisation des captages existants et par l'inventaire de nouvelles ressources mobilisables. Le Président

propose le devis du Cabinet GEO PYRENNES de FORMIGUERES, dont le montant s'élève à 8 900 € HT, soit 10 644,40 € TTC.

VOTES

Nombre de votants : 10 Vote pour : 10

MODIFICATION DE LA CLE DE REPARTITION DE CERTAINES CHARGES ENTRE LES DEUX BUDGETS GERES PAR LA COLLECTIVITE

Le conseil communautaire avait délibéré le 1^{er} février 2006 pour que la charge de certaines dépenses supportée par le Budget Principal soit répercutée sur le Budget Eau et Assainissement selon une clé de répartition alors fixée à 20 %.

Compte tenu de l'accroissement important en charge de travail et en frais administratifs consacrés à la gestion des dossiers d'études et de travaux du Service de l'Eau et de l'Assainissement, le Président propose de répercuter cette augmentation de charges sur le Budget Eau et Assainissement selon une clé de répartition fixée à 40%.

VOTES

Nombre de votants : 10 Vote pour : 10

COMPTE ADMINISTRATIF ET COMPTE DE GESTION DU BUDGET AEP 2008

Après présentation par Mme MARTINETTO, et constatant la conformité entre le compte administratif et le Compte de Gestion présenté par la comptable de la collectivité, Madame Soazig AUFFRET (Perception du Conflent) en parfaite concordance avec les comptes de la collectivité.

Le compte administratif est soumis au vote par Madame MARTINETTO Claudette.

VOTES

Nombre de votants : 10 Vote pour : 10

AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE 2008 DU BUDGET AEP

Après avoir entendu le compte administratif de l'exercice 2008 présenté ce jour, Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2008 du Budget Eau et Assainissement et constatant que le compte administratif présente un résultat de fonctionnement de **129 962,00 €**, Le Conseil Communautaire, approuve l'affectation du résultat de la manière suivante :

Résultat de fonctionnement de l'exercice 2008	129 962,00
Résultat antérieur reporté – EXCEDENT	49 992,29
Résultat de fonctionnement de l'exercice 2008 à affecter	179 954,29
Déficit d'exécution d'investissement de l'exercice 2008	57 868,74
Solde des restes à réaliser d'investissement (excédent)	14 000,00
Besoin de financement minimum de la section d'investissement	43 868,74
AFFECTATION	179 954,29
Affectation à la section d'investissement	140 000,00
Affectation à l'excédent reporté	39 954,29

VOTES

Nombre de votants : 10 Vote pour : 10

BUDGET EAU ET ASSAINISSEMENT

Présentations et commentaires sur les documents remis en séance. Le Budget total s'élève à 1 205 005 €

Les membres du Conseil présents approuvent le Budget de l'Eau et l'Assainissement.

VOTES

Nombre de votants : 10

Vote pour : 7 Vote contre : 1 (CASES Juliette) Abstention : 2 (PIQUEMAL et CASES Jérôme)

➤ **Questions diverses**

*Le président expose le compte rendu de la réunion réalisée avec l'ONF concernant le sentier « Forrat de la Tomba ». Les contraintes liées à la mise en sécurité de ce sentier représenteront un coût plus élevé qu'il avait été envisagé au départ. Les travaux envisagés devront être validés préalablement par l'ONF et par un bureau de contrôle. Aussi le Président propose de reporter la réalisation de cette opération l'année prochaine.

* Il est rappelé à chaque commune qu'elles doivent approuver par délibération l'inscription au PDIPR des sentiers en maîtrise d'ouvrage intercommunale situés sur le territoire intercommunal (en les énumérant).

* Etude concernant le Canal de Bohère. Madame MARTINETTO expose au conseil qu'une étude concernant la réhabilitation ou le déplacement du Canal de Bohère avait été envisagée en 2003, et pour laquelle le Conseil Communautaire avait accepté par délibération de prendre en charge les frais afférents à cette étude pour la part des 3 communes et pour un montant global de 1 995 €. Or un titre d'un montant de 3 274,32 € vient d'être émis à l'encontre de la Communauté de Communes, alors qu'aucune étude n'a été présentée. Madame MARTINETTO a demandé une réunion avec les différents acteurs concernés par cette opération afin d'en connaître les résultats. Le titre ne pourra être honoré que s'il est justifié par un service fait.

La séance est levée à 20 h 40